



## CRITERES DE SELECTION LRBA



### CHAMPIONNATS D'EUROPE DE CROSS DUBLIN (IRL) – 12 DECEMBRE 2021

Le mardi **30 novembre**, la commission de sélection de la LRBA annoncera la sélection pour Championnats d'Europe de Cross.

La sélection se fera sur base des résultats de Roulers (PARTICIPATION OBLIGATOIRE 28 novembre 2021).

La sélection sera réalisée sur les chances de réussite d'une bonne performance en individuel (potentiel top 20) ou dans le classement par pays (top 6). Une équipe est composée de 4 athlètes et le classement sera effectué sur base des places obtenues par les 3 meilleurs athlètes par pays.

Catégories d'âge :

**U20 hommes/femmes (2004, 2003, 2002)**

**U23 hommes/femmes (2001, 2000, 1999)**

**TC hommes/femmes (1998 ou plus âgé)**

Remarques :

1. Les athlètes nés en 2002 restent encore internationalement juniors jusqu'au 31 décembre 2021. Ils peuvent participer à Roulers à la compétition junior. Ils ne peuvent en aucun cas se qualifier pour les Championnats d'Europe de cross pour les espoirs (U23).
2. Les athlètes nés en 1999 restent encore internationalement espoirs jusqu'au 31 décembre 2021. Ils peuvent se qualifier à Roulers pour les Championnats d'Europe de cross pour les espoirs (U23).
3. A Roulers, les athlètes qui veulent se qualifier pour la sélection, courent dans la même catégorie qu'aux Championnats d'Europe.
4. La commission de sélection se réserve le droit de ne pas remplacer un athlète sélectionné ou un athlète qui déclare forfait pour les Championnats d'Europe.

### **Critères de sélection pour le relais mixte :**

Une équipe de relais mixte ne sera sélectionnée qu'à la condition d'un potentiel Top 6 aux Championnats d'Europe.

Les 3 premières dames et les 3 premiers hommes du cross court (1700m) de Roulers seront sélectionnés dans le relais mixte (la 3<sup>e</sup> dame et le 3<sup>e</sup> homme feront partie de l'équipe en tant que réservistes).

### **Remarque :**

La commission de sélection se réserve le droit de ne pas remplacer un athlète sélectionné ou l'athlète qui déclare forfait pour les Championnats d'Europe.

### **Critères généraux communs à toutes sélections**

Il est précisé que seuls les athlètes habilités à représenter la LRBA dans des compétitions internationales selon les critères établis par les règles des compétitions de World Athletics peuvent prétendre à une sélection en équipe nationale.

L'athlète se doit d'être licencié à la LRBA lors de la réalisation du critère de sélection. À défaut, la performance réalisée ne sera pas prise en compte.

Un athlète ayant réalisé les critères de sélection pourra ne pas être proposé à la sélection en fonction de différents critères qui seront examinés, notamment l'existence d'une blessure connue à la date de la sélection, d'une altération de l'état de santé ou de l'état de forme physique, ou toute autre raison, notamment disciplinaire ou éthique.

La Commission de sélection a également la possibilité de retirer un athlète de la sélection pour tout motif, notamment ceux évoqués ci-dessus.

Dans des cas particuliers, y compris des cas non couverts par les critères de sélection, la commission de sélection se réserve le droit de sélectionner des athlètes qui n'ont pas satisfait aux critères de sélection de la LRBA.

### **Etat de forme**

Les athlètes sélectionnés qui se blessent, dans la période entre la réalisation du minimum et le début des championnats, devront prouver leur état de forme avant le départ aux championnats.

Le cas échéant, la commission de sélection pourra demander à l'athlète concerné d'effectuer un test, lors d'une compétition ou d'un entraînement, avant la date de départ aux championnats.

En cas de non-réalisation du test ou de niveau sportif insuffisant, la commission de sélection pourra s'abstenir de sélectionner l'athlète et/ou l'équipe concerné(e) aux championnats en question.